

Juristische Fakultät
Wintersemester 2017/18

Einführung in das französische Recht und die zug. Rechtssprache
Clara Coursier, LL.M.

Qualifizierter Teilnahmechein Öffentliches Recht



UNIVERSITÄT
HEIDELBERG
ZUKUNFT
SEIT 1386

I°/ Traduire les textes suivants en allemand (10 points)

Article 8 de la Constitution française de 1958

Le Président de la République nomme le Premier Ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement.

Sur la proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

Article 61-1 de la Constitution française de 1958

Lorsque, à l'occasion d'une instance en cours devant une juridiction, il est soutenu qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit, le Conseil constitutionnel peut être saisi de cette question sur renvoi du Conseil d'État ou de la Cour de cassation qui se prononce dans un délai déterminé.

Une loi organique détermine les conditions d'application du présent article.

II°/ Répondre aux questions suivantes en français (10 points)

Vos réponses peuvent être illustrées de schémas.

- 1- Quelle est la définition du *droit constitutionnel* ? (2 points)
- 2- Quel grand principe est énoncé par la loi du 16 et 24 août de 1790 ? (2 points)
- 3- Qu'est-ce qu'un *règlement administratif* ? Donnez un exemple (2 points)
- 4- Qu'est-ce que le *contrôle de conventionnalité* ? Expliquez son évolution en droit français. (2 points)
- 5- Comment se déroule les élections du Président de la République ? (2 points)

Bonus : Qu'est-ce qu'un revirement de jurisprudence ?